

CHARTRE DE PREMIERE URGENCE INTERNATIONALE

Première Urgence Internationale est une Organisation Non Gouvernementale de Solidarité Internationale - à but non lucratif et sans aucune affiliation, ni politique, ni religieuse.

Notre Engagement

Venir en aide, soulager et préserver des vies en menant des actions humanitaires et de développement partout dans le monde, sans aucune discrimination, en faveur de victimes civiles mises en péril, marginalisées, ou exclues par les effets de conflits armés, de catastrophes naturelles ou d'effondrement économique consécutif à un bouleversement politique ou aux conséquences des dégradations environnementales et climatiques.

Nos principes

- *Défense des droits humains*

PUI place le principe d'humanité au cœur de son action. PUI considère que le respect de la dignité humaine et des droits de l'individu implique la satisfaction de l'ensemble de ses besoins fondamentaux sans aucune discrimination.

PUI intègre les principes de protection dans toutes ses actions et décisions, et vise à obtenir le plein respect des droits de l'individu, conformément au droit international des droits de l'Homme, au droit international humanitaire et au droit international relatif aux réfugiés.

PUI s'engage à promouvoir et à défendre la cause des personnes victimes de conflits ou d'autres catastrophes, ainsi que leurs droits fondamentaux. De même PUI prend position publiquement pour promouvoir et préserver l'espace humanitaire et son accès aux bénéficiaires de son action.

- *Indépendance, neutralité et impartialité*

Les actions de PUI sont guidées par ses seuls principes, garantissant ainsi l'autonomie des décisions de l'association dans l'unique but de prévenir et soulager les souffrances des victimes de crises humanitaires.

PUI ne prend pas part aux conflits et vise à soutenir les individus et les communautés sur la base de leurs vulnérabilités en fonction de leurs besoins et à subvenir en priorité aux besoins les plus urgents, sans aucune distinction notamment de nationalité, d'origine, de genre, de religion, de situation de handicap, d'opinion ou d'appartenance politique.

- *Accès, qualité et impact*

PUI défend et met en œuvre toutes les actions susceptibles de lui assurer un accès direct aux populations affectées.

Ses actions sont conçues sur la base des besoins identifiés sur le terrain.

PUI s'investit dans l'atteinte de standards de qualité élevés ainsi que dans l'amélioration continue des activités humanitaires menées.

Dans ses zones d'interventions, PUI s'assure systématiquement de la réduction des risques d'impact négatif de toute action humanitaire sur les communautés concernées ainsi que sur leur environnement naturel. PUI s'engage à adopter sur les enjeux environnementaux une perspective soutenable dans la conception et la mise en œuvre de ses activités.

- *Redevabilité*

PUI est fermement attaché au principe de redevabilité envers les parties prenantes (communautés affectées, ONG internationales, ONG locales, autorités, bailleurs de fonds, grand public, ressources humaines...) impliquant la participation de tous les acteurs concernés, ainsi que le partage permanent et le retour d'informations.

PUI emploie ses ressources dans le respect scrupuleux de la générosité et de la confiance de ses donateurs et s'engage à les utiliser conformément à son éthique et ses engagements contractuels.

- *Participation et partenariat*

PUI adapte ses actions aux contextes d'intervention en s'assurant de la pleine participation des populations et communautés affectées par les crises à toutes les étapes du cycle de projet.

PUI mobilise des partenariats humains, techniques et financiers et s'adjoit des compétences en fonction des besoins identifiés sur le terrain. Tout en conservant son lien direct et privilégié avec les populations locales, PUI intervient en créant des synergies avec les acteurs locaux, les organisations de la société civile, les institutions et autorités locales et nationales et les organisations internationales.

- *Engagement et professionnalisme*

PUI favorise l'engagement humanitaire et l'esprit d'initiative de l'ensemble de ses ressources humaines et s'efforce de leur offrir un espace de dialogue permanent. PUI exige de leur part une exemplarité et un comportement humanitaire éthique, cohérent avec l'approche et les valeurs de l'association.

Validé au Conseil d'Administration du 10 Novembre 2022